Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 15 novembre 2018

Communiqué de presse

MANIFESTATIONS DU SAMEDI 17 NOVEMBRE DANS LE NORD

Dans le cadre des appels à la mobilisation ce samedi 17 novembre, la préfecture du Nord a eu connaissance d'un certain nombre de déclarations de manifestations sur la voie publique, soit de manière officielle (13), dans le respect des dispositions réglementaires (cf. infra), soit de manière informelle via les réseaux sociaux.

La préfecture du Nord demande donc à ceux qui n'auraient pas formalisé leur souhait de manifester de prendre contact avec ses services :

Ainsi :

- toute manifestation doit être déclarée par 3 personnes minimum dans un délai de 3 jours au moins avant sa date ;
- le parcours doit être précisé : dans le cas où ce parcours poserait des difficultés du point de vue de l'ordre et de la sécurité publics, les organisateurs sont priés de bien vouloir se rapprocher des autorités en vue de proposer une alternative ;
- les organisateurs doivent indiquer les mesures mises en place pour assurer la sécurité des personnes participant à la manifestation et de celles n'y participant pas ;
- les déclarations de manifestation sont à déposer auprès des services de la préfecture, des sous-préfectures territorialement compétentes ou en mairie pour les communes situées en zone de gendarmerie;

Pour plus d'information sur les modalités de déclaration d'une manifestation à caractère revendicatif, consultez le site de l'État dans le Nord : http://www.nord.gouv.fr/Demarches-administratives/Activites-et-professions-reglementees/Manifestations-a-caractere-revendicatif-declaration-prealable

Toute personne n'ayant pas satisfait à ces obligations de déclarations auprès des pouvoirs publics se place en infraction au regard du Code de la sécurité intérieure. Cette infraction fera l'objet d'un signalement, par les services de l'État, au procureur de la République.

La liberté de circulation doit être respectée : il est donc demandé aux manifestants de n'effectuer aucun blocage. Les forces de sécurité seront vigilantes sur l'ensemble du département, et veilleront notamment à ce que les points vitaux (hôpitaux, maternités, centres de secours…) demeurent totalement accessibles à l'ensemble de la population.

Le préfet rappelle que la participation à une manifestation publique est un droit fondamental, mais n'exonère pas les participants de leurs responsabilités notamment civiles en cas de dommage causés. Par exemple, un accident de la circulation causé par un manifestant entraînera la même recherche de la responsabilité civile – voire pénale dans le cas de la mise en danger de la vie d'autrui – que tout autre accident de la route.

Ainsi, les participants aux mouvements organisés le 17 novembre prochain sont invités à faire preuve d'un esprit de responsabilité et de prudence dans les actions entreprises, pour éviter tout incident. La sécurité des manifestants mais aussi de tous les usagers de la route ainsi que des personnels chargés de l'entretien des réseaux doit être une priorité absolue.

Enfin, le préfet du Nord appelle les usagers de la route à adapter leurs déplacements dans les zones concernées et, à l'approche des ralentissements, à faire preuve de civisme et de calme :
- adaptez votre vitesse,
- respectez les distances de sécurité,
- en fin de ralentissement, signalez votre présence par l'utilisation des feux de détresse.

Service régional
de la communication interministérielle | 03 20 30 52 50 | pref-communication@nord.gouv.fr
Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX - Tél : 03 20 30 59 59
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59